

RÈGLEMENT CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL MASCULIN

Récapitulatif	Article
Définition compétition	1
Filet	5
Inscription championnat	7
Inscription équipe	2

Récapitulatif	Article
Organisation championnat	4
Prêt de joueur	6
Règles de jeu	3

Article 1: Définition compétition

La CTSD UFOLEP Volley des Bouches du Rhône organise un championnat masculin 6 x 6 (mixte possible) attribuant un titre départemental annuel.

Article 2: Inscription équipe

Une équipe peut s'inscrire si elle comporte au minimum 6 joueurs.

Les équipes peuvent être mixtes.

Une équipe peut ajouter un nouveau joueur dans sa composition à tout moment. Dès que le responsable des classements sera averti, le nouveau joueur pourra participer aux rencontres organisées par la CTSD.

Article 3 : Règles de jeu

En ce qui concerne les règles de jeu, l'arbitrage et les feuilles de match il faut se référer au règlement de la FFVB ainsi qu'au Règlement Général UFOLEP Volley des Bouches du Rhône.

Article 4: Organisation championnat

Le championnat départemental masculin est organisé en poules de niveaux nommées divisions (1,2,3...) qui se déroulent en 2 phases nommées demi-saisons.

A l'issue de la première et de la deuxième demi-saison, les 2 derniers de chaque division (sauf la dernière) descendent en division inférieure et les 2 premiers des divisions 2 et inférieures montent dans la division supérieure. Il peut y avoir des exceptions : elles seront stipulées dans le courrier envoyé aux équipes en début de demi-saison.

Le titre de champion départemental annuel est attribué lors de la deuxième demi-saison.

La CTSD peut, lorsque le déséquilibre numérique est trop important entre les divisions et avec l'accord des intéressés, maintenir en division supérieure ou y promouvoir les équipes volontaires à condition qu'elles figurent dans le dernier classement. La CTSD privilégie la montée de l'équipe classée troisième de la division inférieure lors de la précédente demisaison par rapport au maintien de l'équipe classée avant-dernière de la division (idem pour la suite des classements).

Toute nouvelle équipe (ne figurant pas dans le classement de la demi-saison précédente) débute automatiquement dans la Division « inférieure ». Lorsque des places sont disponibles dans d'autres divisions, la CTSD peut organiser en début d'année un tournoi de sélection pour permettre à des équipes de prendre lesdites places. Sont concernées toutes les nouvelles équipes ainsi que les équipes qui auraient pu être promues dans la division alors qu'elles n'avaient pas gagné leur place l'année précédente.

Si au moins 5 joueurs d'une équipe X qui ne se réinscrit pas en UFOLEP décident de créer une nouvelle équipe Y (avec le complément d'autres joueurs), dans une association nouvelle ou déjà existante, cette équipe Y peut conserver la place qu'avait l'équipe X dans les divisions UFOLEP.

Article 5 : Filet

Le filet est placé à la hauteur de 2 m 43.

Article 6 : Prêt de joueur

Le championnat départemental masculin autorise la règle de prêt définie dans le Règlement Général UFOLEP Volley des Bouches du Rhône.

Article 7: Inscription championnat

Une nouvelle équipe peut s'inscrire avant le début de chaque demi-saison en s'adressant à la CTSD UFOLEP Volley des Bouches du Rhône, c'est à dire avant le 30 Septembre pour la première demi-saison et avant le 30 Janvier pour la deuxième demi-saison.

